

NOUVEAU MOTO CLUB DE MUNSTER

Créé en 1965 - Affilié à la Fédération Française de Motocyclisme N°0620 SIRET
Agrément Jeunesse et Sports N° 03/83-68-S Inscrit au Tribunal de MUNSTER, Volume IV, N° 138
Membre du Comité départemental des sports et loisirs moto - Siret 837 607 696 00015

COURSE DE COTE ZUE MOTOS ANCIENNES DES 8 et 9 JUILLET 2023 au GASCHNEY,
ZUE - OLDTIMER MOTORRADBERGRENEN am 8 und 9 Juli 2023 in GASCHNEY
ZUE OLDTIMER RACE on July 2023 - 8 and 9 to GASCHNEY
GASCHNEY - MUHLBACH SUR MUNSTER (68380) FRANCE / FRANKREICH

RÈGLEMENT PARTICULIER

32^{ème} Course de côte motos anciennes du Gaschney 2023

1. ORGANISATION :

Le NOUVEAU MOTO CLUB DE MUNSTER organise les 8 et 9 juillet 2023 la 32^{ème} course de côte moto ancienne (ZUE - FIM EUROPE) du GASCHNEY à MUHLBACH sur MUNSTER.

Ce règlement a été approuvé par la Fédération Française de Motocyclisme. Les prescriptions du Règlement Sportif International des courses de régularité sont applicables à cette épreuve inscrite en FIM EUROPE. Numéro de l'Épreuve FFM - ZUE inscrite pour 2023 : N° en cours

2. DÉFINITION :

Dates et lieu : 8 et 9 juillet 2023 à Gaschney Muhlbach sur Munster 68
Longueur : 2700m
Largeur moyenne : 7m
Dénivellation : 258m
Pente moyenne : 9,6%
Lieu : D 310 entre le restaurant Braunkopf et le Gaschney
Organisateur : Nouveau Moto Club de Munster Club FFM N° 0620

3. NOMBRE DE PARTICIPANTS :

Motos Historiques solo : maximum 220 –
Side-car Historiques : maximum 50.
Motos et side-car diesel et électrique en régularité : maximum 20
Démonstration motos : maximum 20 véhicules. (Aucun classement)
Démonstration VHC : maximum 30 véhicules. (Aucun classement)
Pit Bike : Maximum 30
L'organisateur se réserve le droit de clore les engagements dès que le nombre limite est atteint.

4. CAPACITÉ :

Épreuve Z U E - FIM Europe, inscrite au calendrier F.I.M. Europe et FFM.
Épreuve comptant pour le Championnat de Suisse FHRM et SMLT - FMS de motos anciennes.

5. CATÉGORIES DE COURSE MOTOS ET SIDE CAR CLASSIQUES :

Classement pour la course ZUE :

Classe 1 Vintage : Motos solo de l'origine à 1949 en régularité.

Classe 1 : Motos solo de 1949 à 2000 en régularité.

Classe 2 : Side cars avec motorisation de l'origine à 2000 en régularité.

Classe 3 : Motos solos de moins de 500cm³ avant 1980 en vitesse.

Classe 4 : motos solos de plus de 500 cm³ avant 1980 en vitesse.

Classe 5 : Motos solos de moins de 500cm³ de 1980 à 1990 en vitesse.

Classe 5A : Motos solos de moins de 500cm³ de 1990 à 2000 en vitesse.

Classe 6 : motos solos de plus de 500 cm³ de 1980 à 1990 en vitesse.

Classe 6A : motos solos de plus de 500 cm³ de 1990 à 2000 en vitesse.

Classe 7 : Side cars avec motorisation de l'origine au 31-12- 2000, en Vitesse.

PIT BIKE : Lith Cup, Super Cup et Power Cup, voir règlement LMGE.

Classe Démo VHC : Voiture Historique de Collection avant 1960.

FHRM – FMS Vintage Bergmeisterschaft 2023 jusqu'à - bis 1949 en régularité.

FHRM – FMS Post Vintage Bergmeisterschaft 2023 Solo de 1950 à 1969 en régularité.

FHRM – FMS Classic Bergmeisterschaft 2023 Solo de 1970 à 1976 en régularité.

FHRM – FMS Vintage Bergmeisterschaft 2023 Side car - Seitenwagen jusqu'à - bis 1976 en régularité.

SMLT : Moto Vintage de 1977 à 1999.

Classe Motos Diesel ou électriques : Prototypes, motos ou side-car propulsés par un moteur diesel ou électrique.

Classe Démo : Pas de classement, motos diverses.

Classement en régularité : différence de temps entre 2 montées – Gleichmässigkeit.

Classement en vitesse : meilleur temps des deux montées - Geschwindigkeit = Bestzeit

Définition « vitesse et régularité » article 16

6. CONCURRENTS :

Dans chaque catégorie, les participants français et étrangers concourront pour le même classement.

Les pilotes suisses auront un classement à part pour leur championnat FMS - F H R M.

Les pilotes étrangers devront avoir une autorisation de sortie de leur fédération respective. Des licences à la journée peuvent être prises sur place, il faut présenter obligatoirement un certificat médical de moins d'un an.

7. ENGAGEMENTS :

Les formulaires d'inscription, demandes d'engagement sont téléchargeables sur le site web du club : www.nmcmunster.jimdo.net

Ouverture dès le 1^{er} janvier 2023.

Le montant de l'engagement est de 130€ + 10€ de location de transpondeur, les 10€ seront à payer lors du contrôle administratif.

Chaque concurrent pourra s'inscrire dans une ou deux catégories, avec une ou 2 motos ou side-car, il peut s'inscrire en régularité et en vitesse. En cas d'inscription dans 2 catégories, un supplément de 70€ + 10€ pour le 2^{ème} transpondeur seront demandés, les 10€ seront à payer lors du contrôle administratif.

Chaque machine ne pourra être conduite que par un seul pilote.
Un pilote peut inscrire 1 moto en régularité et 1 moto en vitesse.

8. INSCRIPTIONS :

Les formulaires d'inscription, demandes d'engagement sont téléchargeables sur le site web du club : www.nmcmunster.jimdo.net

L'inscription doit parvenir au club avant le 8 juin 2023, le cachet de la poste faisant foi.
Le montant du droit d'engagement est de 130 € pour tous les pilotes français et étrangers, les pilotes FMS-FHRM et SMLT Suisses qui payent directement à leur groupement, qui sont reversés au NMC Munster.

Les demandes d'inscription transmises à l'adresse ci-dessous doivent obligatoirement être accompagnées d'un chèque de 130 € ou 200€ si inscription dans 2 catégories, libellé au nom du Nouveau moto Club de Munster, les pilotes suisses envoient le paiement à la banque mentionnée sur l'engagement, titre de versement bancaire (Izahligschihn).

Les engagements sont à envoyer à l'adresse ci-dessous.

Adresse :

SCHICKEL Jean-Marc
6 grand'rue 68380 Breitenbach
Email : jmschickel@gmail.com tél
portable : +33 611 60 22 68

Toute demande d'engagement non accompagnée du règlement, par chèque ou par virement, ne sera pas prise en considération.

Les engagements parvenus après la date de 30 jours avant l'épreuve seront majorés de 30€.

9. CONFIRMATION D'ENGAGEMENT :

Chaque engagement retenu sera confirmé 4 à 6 jours avant la course. Pour les championnats de Suisse les N° de course sont attribués à l'année par le FHRM également par le SMLT. Du fait de leur inscription, les coureurs adhèrent sans restriction à la réglementation générale des courses de côte ainsi qu'au règlement particulier de l'épreuve dont ils reconnaissent avoir pris connaissance.

10. VÉRIFICATIONS

- Lieu : Défini par l'organisateur, près du parc des coureurs.

- Administratives et techniques : le vendredi de 16h à 18h30, le samedi de 8h à 10h ou le dimanche matin de 7h à 8h.

Tous les concurrents doivent d'abord effectuer le contrôle administratif avant de passer au contrôle technique.

Le contrôle technique comprend les vérifications suivantes :

- le niveau sonore maximal est de 102 décibels, mesure par la méthode FIM.
- la moto ou side car.
- la combinaison qui doit être d'un seul tenant, (Obligatoire depuis 1995)
- la plaque dorsale homologuée avec l'agrément 1621-2 (Obligatoire depuis 1993) - le casque aux normes en vigueur, ECE 05- P, les casques Bol et Jet sont interdits.

11. ENTRAINEMENTS :

- libres et chronométrés pour les coureurs engagés hors FHRM et SMLT : samedi 8 juillet 2023 de 14 à 18h et dimanche de 8h30 à 10h.
- Libres et chronométrés pour les coureurs FHRM et SMLT : Samedi 8 juillet 2023 de 9h à 12h et dimanche 9 juillet 2023 de 8h30 à 10h.

Les concurrents devront effectuer leurs montées dans l'ordre des classes et des numéros.

Les essais en dehors des horaires prévus sont strictement interdits sous peine de mise hors course sans aucun recours.

12. COURSE :

Première manche Course 1 du samedi FHRM et SMLT : Samedi 8 juillet 2023 à partir de 14h.

Deuxième manche Course 1 du samedi FHRM et SMLT : Samedi 8 juillet 2023 à partir de 16h.

Première manche Course 2 du dimanche FHRM et SMLT : Dimanche 9 juillet 2023 à partir de 10h30.

Première manche ZUE et PIT BIKE : Dimanche 9 juillet 2023 à partir de 11h30.

Première montée de Démonstration Motos et VHC : Dimanche 9 juillet 2023 à partir de 14h

Deuxième manche Course 2 du dimanche FHRM et SMLT : Dimanche 9 juillet 2023 à partir de 14h30.

Deuxième manche ZUE et PIT BIKE : dimanche juillet 2022 à partir de 15h30.

Deuxième montée de Démonstration Motos et VHC : Dimanche 9 juillet 2023 à partir de 16h30.

Fin de course prévue pour 17h30. Remise des prix vers 18h30.

13. DÉPART :

Le départ se fera moteur en marche toutes les 20 à 30 secondes selon les directives du directeur de course, au feu vert.

Un seul faux départ, dans la ligne des 15m, sera toléré par manche.

14 ARRIVÉE :

L'arrivée sera jugée par transpondeur ou par cellule photo, une boucle est placée sur la bande blanche ARRIVÉE.

Au passage de la ligne d'arrivée les pilotes devront immédiatement ralentir à 50km/h puis regagner le parc des coureurs qui se situe après l'arrivée sur le parking de la station de ski du Gaschney.

Des contrôles Radar sont prévus pour la vitesse 200m après la ligne d'arrivée, des pénalités sont appliquées en cas de vitesse excessive (1s par tranche de 10km /h au-dessus de 50km/h).

15 DESCENTE MOTO ET VHC :

La descente se fera moteur arrêté.

Les Groupes peuvent être modifiés par la direction de course en fonction des besoins.

Tous les pilotes se regroupent au parc de descente par groupe comportant plusieurs classes ensemble, dès l'annonce faite par le speaker.

Les groupes peuvent être modifiés par la direction de course.

GROUPE 1 : FHRM et SMLT Solo et sidecar

GROUPE 2 : classe 1Vintage + classe 1 + Classe 2 (Régularité ZUE) .

GROUPE 3 : Championnat Pit Bike, Classe 3, classe 4, Classe 5, Classe 6, Classe 7 et Classe 8 et double monte, motos diesel et électriques et Démonstration moto

Groupe 4 : Démonstration Voitures Historiques avant 1950.

Tout pilote n'étant pas prêt pour la descente sera sanctionné par la mise hors course pour la montée, dès lors que le directeur de course aura fermé la route derrière lui pour la descente des motos.

La descente s'effectuera sous l'escorte de 2 véhicules, un commissaire à l'avant à moto ou en voiture, le directeur de course fermant la marche.

Les concurrents devront être casqués pour la descente, avec le moteur à l'arrêt.

16 CLASSEMENTS :

Le classement par épreuve des catégories solo classe 1Vintage, Classe 1 et side-car classe 2, véhicules diesel et électriques ainsi que tout le championnat FHRM sera établi en tenant compte de la plus petite différence de temps réalisée entre les deux manches. (Régularité). Pour être classé il faut obligatoirement avoir effectué les 2 montées.

Pour les catégories solos classe 3, 4, 5,5A, 6, 6A, et side-car classe 7 le classement par épreuve se fera au meilleur temps des 2 manches (Vitesse) (Scratch des 2 montées). Pour être classé il faut avoir effectué au moins une montée.

En cas d'ex-aequo parfait sur une épreuve (après épuisement du mode de départage habituel tenant compte des temps en millième de seconde, en régularité ou en vitesse selon les catégories, c'est le pilote ayant couru avec la machine la plus ancienne qui sera déclaré vainqueur.

17 PRIX :

Aucune prime de départ ni d'arrivée ne sera versée à l'occasion de ces épreuves.

18 COUPES :

Toutes les catégories : 3 coupes, si le nombre de partant est au moins égal à 10, sinon 1 coupes.

Classement scratch régularité : 3 coupes.

Classement scratch vitesse : 3 coupes.

Classement scratch féminin : 3 coupes

19 RÉCLAMATIONS :

Se reporter au règlement fédéral des courses de côtes 2023.

20 AFFICHAGE DES RÉSULTATS :

Un tableau d'affichage sera installé dans le parc des coureurs, son responsable sera en liaison avec le chronométrage de la ligne de départ.

21 PARC DES COUREURS :

Le parc des coureurs est praticable par temps de pluie, son revêtement est en dur (macadam). Tous les pilotes sont priés de respecter leur emplacement indiqué par le responsable du parc.

22 DISTRIBUTION DES PRIX :

La distribution des prix se fera le dimanche soir à partir de 18h30.

23 ASSURANCE :

L'organisateur a contracté une assurance VTM pour l'organisation de la course chez Gras Savoye (Obligatoire pour avoir l'arrêté de la préfecture).

23 OFFICIELS :

Directeur de course : Jeannot Pinnau - licence FFM 2023 ODC N°019594.

Arbitre / Délégué : Thierry Selig. Licence FFM - ODC 2023 N°

Contrôle technique : Grifon G. Licence OCT2 FFM 2023 N°

Commissaires de piste : Schickel Philippe – Marie Noëlle Bonnamy – Steve Meyer - David Flesch – Richard Opalinski – Odette Opalinski – Bato Walter.

24 CORRESPONDANCE : Toute correspondance est à adresser à :

M. SCHICKEL Jean-Marc
6 grand rue
F-68380 Breitenbach

Tél Portable : +33 611 60 22 68
Site web : www.nmcmunster.jimdo.net

Email : jmschickel@gmail.com